



Villes et Pays d'art et d'histoire  
**Etampes**

**Etampes**

ville forte

pages de chronique

**Livret d'exposition**



## LES TRACES DE LA VILLE FORTIFIÉE DANS LE PAYSAGE D'AUJOURD'HUI

Au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, la ville d'Etampes est mise à mal par la Guerre de Cent ans. Pour assurer sa protection, notamment là où son peuplement est le plus dense (paroisses Saint-Basile et Notre-Dame, ainsi que le quartier Saint-Gilles), de nouveaux remparts sont construits en 1490. Au fil des époques, et plus particulièrement au XIX<sup>e</sup> siècle, l'aménagement du paysage urbain efface la trace du mur qui entoure la ville tout en laissant subsister quelques témoignages.



Les grands axes de circulation, tels que le boulevard Henri IV - situé le long du tracé ferroviaire - et le boulevard Berchère - le long de la rivière des Prés -, sont venus remplacer les murs d'enceinte à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les rues du Rempart et de la Porte-dorée sont d'autres vestiges toponymiques renvoyant au mur d'enceinte d'Etampes.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les fossés sont comblés et remplacés par les voies de chemin de fer lors de la construction de la première Gare intermédiaire sur l'axe Paris-Orléans (1843). Ainsi, on agrémente ces grands axes par des promenades longées d'arbres.

On devine encore parfaitement le tracé de l'ancien axe routier Paris-Orléans par Etampes. Aujourd'hui dénommée selon trois sections successives (rue Louis-Moreau, rue Saint-Jacques et rue Saint-Martin), cette route permettait la traversée



d'Etampes pour se rendre à Orléans par la porte principale dénommée Saint-Jacques. Ses fondations ont été retrouvées en 1997, lors de travaux d'aménagement du rond-point de la Victoire (sur la N191), attestent par là-même de sa présence.

Non loin de là, la place du Port rend témoignage de l'organisation de la ville après la Guerre de Cent ans. La création du port fluvial est contemporaine de la fortification de la ville du XV<sup>e</sup> siècle. Dès la cessation de son activité au XVIII<sup>e</sup> siècle, le port est transformé en promenade avant de devenir aujourd'hui une place caractéristique de l'aménagement urbain.

*Aurore Dallérac-Marchetti*



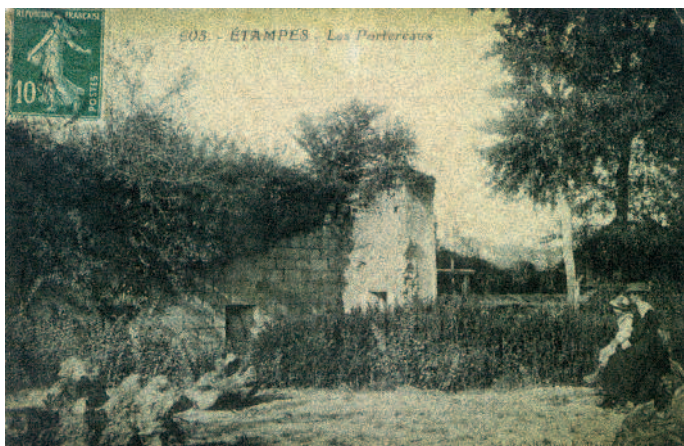
## LES PORTEREAUX



À la Renaissance, une enceinte protège Étampes, à l'exception des faubourgs Saint-Pierre et Saint-Martin. Ce système défensif, qui forme un périmètre de 3500 mètres de circonférence, est percé de huit portes et comprend un ouvrage fortifié aujourd'hui unique en France : les « Portereaux ». Il s'agit d'une vanne garnie de mâchicoulis et percée d'embrasures, bastide se dressant au confluent de la Louette et de la Chalouette. Occupant l'angle sud-est de l'enceinte, elle commande le débit de la rivière forcée qui alimente la ville. Sa construction, en

1512, obéit à un double objectif : augmenter le tirant d'eau dans la rivière forcée – que l'on espère rendre navigable dans sa traversée d'Étampes – et donner aux habitants une écluse de chasse devant permettre de désensabler le lit de la Chalouette, avant sa rencontre avec la Juine. Par leur système de vannes, les Portereaux autorisent en effet une distribution alternée des eaux de la Louette et de la Chalouette, soit vers la rivière d'Étampes – dont le cours forcé et canalisé alimente les industries implantées à l'abri de l'enceinte –, soit vers la rivière des Prés, creusée ou réaménagée au même moment, de manière à constituer un fossé protégeant les abords méridionaux de l'enceinte, et à fournir directement de l'eau au port, actif depuis 1490.<sup>1</sup>

La physionomie originelle des Portereaux a pu subir des modifications. Un arrêté préfectoral du 5 juin 1856, relatif à des travaux prévus sur « *les rivières de Louette et Chalouette réunies* », mentionne ainsi l'existence d'un « *éperon en saillie sur la tour des Portereaux, du côté droit* ». <sup>2</sup> Un récolement des rivières et cours d'eau d'Étampes, établi en 1838 à l'attention du préfet, nous informe que la Louette



1. Archives Municipales d'Étampes (AME), 3 O C.23.

2. AME, 3 O C.18.

3. AME, 3 O C.23.



accomplit un parcours de 3680 mètres entre son entrée sur le territoire communal et les Portereaux, contre 2000 mètres pour la Chalouette et 2830 mètres pour la rivière d'Étampes, la distance comptabilisée pour cette dernière étant celle entre les Portereaux et le parc de Brunehaut, où la rivière d'Étampes se jette dans la Juine.<sup>3</sup>

Une inondation mémorable des Portereaux, de la Prairie et des noyaux de peuplement les plus exposés en cas de crue de la rivière forcée survient en 1635. Dans la nuit du samedi 3 au dimanche 4 février, un violent orage où la neige mouillée se mêle à la pluie touche les paroisses de Chalou et de Moulieux, dont le Petit Étang et le Grand Étang s'avèrent incapables d'absorber aussi subitement une telle

quantité d'eau. Les deux villages subissent « *grande ruine et dhommages, ayant esté presque tous inondés et noyez desdittes eaux, lesquelles y ont demeuré et croupy durant lesdits jours de samedi jusques au mardy ensuivant* ». La Chalouette, habituellement calme, se transforme en torrent et emporte ou déborde totalement les vannes des Portereaux, donnant à son tour à la rivière d'Étampes la physionomie d'une vague déferlante. À Saint-Martin et au Perray, « *lesdites eaux ont remplies toutes les chambre et aultres lieux bas des maisons jusque a haulteur de plus de six pieds* ». Pendant un jour et demi, les habitants des quartiers sinistrés doivent se réfugier à l'étage de leur maison, sans pouvoir espérer de secours. Tous les fossés sont débordés et les berges arrachées par les flots. Les eaux passent par-dessus les ponts. Des maisons sont détruites, beaucoup d'animaux périssent noyés. Tout le pavé de la rue du Perray (auj. section de la rue de la République) et du faubourg Saint-Martin est emporté par un fleuve de boue. L'enceinte urbaine est sévèrement touchée, notamment à Saint-Gilles, où des pans de mur s'effondrent ou menacent de céder.



Clément Wingler

## PORTEREAUX ET RIVIÈRE FORCÉE



De haute importance stratégique en cas de siège, les Portereaux bénéficient d'une certaine sollicitude de la part des magistrats municipaux, mais plus encore du pouvoir royal. Une levée des deux vannes de l'ouvrage intervient en moyenne tous les trois ans – délai ramené à un an quand les finances l'autorisent – afin de permettre la visite du bassin et la conduite de travaux d'entretien, confiés à différents adjudicataires. L'administration royale se montre parfois tatillonne, surtout quand les habitants d'Étampes en général, et de la paroisse Saint-Gilles en particulier, répugnent aux dépenses d'entretien.

En septembre 1726, le maçon Nicolas Constance restaure les vannes des Portereaux, ainsi que les arches du pont les rejoignant, tandis

que Simon Legrain assure le curage du bassin.<sup>4</sup> Le 6 mai 1741, une sentence du bailliage oblige les habitants à curer la rivière et à financer la réparation de l'abreuvoir paroissial, lequel se dresse dans la petite rue où « *pend l'enseigne de l'hôtel du duc de Vendôme* ». La restauration de l'abreuvoir, confiée au paveur Sinadot, est jugée prioritaire, car « *c'est dans la paroisse Saint-Gilles que sont toutes les auberges de la ville* », nous dit avec quelque exagération l'administration royale. Le sieur Bellier, hallebardier de la ville, aura pour mission de surveiller les tire-au flan.<sup>5</sup>

Trois ans plus tard, une nouvelle ordonnance enjoint aux riverains du cours d'eau forcé d'en curer le lit, « *depuis le grand bassin et le pont joignant au Portereau, jusqu'au pont des Cordeliers* ». Le coût des travaux sera supporté, pour moitié, par les chanoinesses de la Congrégation Notre-Dame, établie sur le site du carrefour des Religieuses et de l'actuel stade du Filoir. Le curage du canal portera également sur la section « *où a l'abreuvoir [de Saint-Gilles], depuis le second pont des Cordeliers, jusqu'au pont de la porte*



4. Registre des délibérations du conseil municipal, AME, 1D3, p. 15.

5. Idem, p. 41.

6. Ibid., p. 46.

7. Ibid., pp. 7-8.

8. Ibid., pp. 28-29 et 31.



qui règne depuis le pont de Saint-Pierre jusqu'au petit pont qui va joindre la rivière du Port ». La levée des Portereaux durera cinq jours. Assurés par Pierre Coulon, « *maçon en gros murs* », les travaux sont réceptionnés le 10 juin 1744 par le



maire, Louis Claude Hochereau.<sup>6</sup> Parfois, les paroissiens de Saint-Gilles, rendus inquiets par l'entretien souvent déficient des Portereaux et des berges de la rivière forcée, demandent aux autorités municipales de réagir. C'est le cas en 1748. Le 6 juin, Ange Gabaille, procureur du roi au bailliage, reçoit à ce propos une pétition des habitants, bientôt suivie d'une réponse favo-

nable, sous forme d'une ordonnance rendue contre la ville par le lieutenant général audit bailliage. Cette ordonnance impose aux édiles locaux d'effectuer des réparations urgentes aux Portereaux. Adjudgées au maître maçon Antoine Pradeau, moyennant cent quatre-vingt-neuf livres et dix sols, elles porteront sur la petite vanne, qui sera remise à neuf, ainsi que sur le mur de part et d'autre de cette dernière. Le glacis proche du jardin des Cordeliers et les quais des ponts de Saint-Gilles et du pont Quesneau seront également stabilisés. En raison des travaux, qui nécessitent la mise à sec de la rivière, les deux moulins dits « du Domaine » et de Notre-Dame, dont les roues sont tributaires du cours d'eau, devront temporairement cesser leur activité.<sup>7</sup>

Ces travaux n'ont guère d'effets de longue durée. Ils doivent être renouvelés presque chaque année. En mai 1753, une nouvelle ordonnance du bailliage se traduit par la levée des écluses commandant l'entrée des eaux dans le canal de la rivière forcée. Pendant la durée des travaux, ces eaux sont déviées hors la ville, le long des fossés.<sup>8</sup>

Clément Wingler

## PORTEREAUX ET PROMENADE DES REMPARTS

Les berges de la rivière sont un but de promenade apprécié, raison pour laquelle les propriétaires de murs donnant sur le chemin accessible au public sont tenus de signaler aux autorités tout projet de gros ravalement. Qui plus est, lorsque le mur se confond avec le rempart, se pose la question des droits, le propriétaire des ouvrages fortifiés et des enceintes étant nécessairement le roi. Le cas se présente en 1746. Alors que Louis Marin Le Roy de Gomberville est à la fois lieutenant général du roi au bailliage et maire d'Étampes, Philippe Poussin, prêtre chanoine de Sainte-Croix, demande au conseil municipal l'autorisation de faire abattre le mur du rempart situé derrière le jardin de la maison qu'il possède paroisse Saint-Gilles, au-dessous du jardin des Cordeliers, ledit mur donnant sur la Prairie. Poussin souhaite non pas le détruire totalement, mais l'abaisser jusqu'à trois pieds, dans l'étendue d'environ douze toises de longueur. Si l'acte ne précise pas les motifs de cette demande, on peut supposer que le prêtre de Sainte-Croix estime que la hauteur du mur fait trop d'ombre à son jardin et ne permet pas une vue agréable sur la Prairie. Toujours est-



il que cette portion d'enceinte est en mauvais état et que la ville se montre plutôt favorable à cette requête, laquelle répond au souhait des magistrats municipaux de valoriser la promenade bordée d'ormes aménagée quinze à vingt ans plus tôt entre le jardin du chanoine Poussin et le rempart. Par conséquent, le conseil municipal émet le 12 mai 1746 un avis favorable à la requête, mais l'acceptation définitive de la demande est subordonnée au jugement de l'intendant.<sup>9</sup>



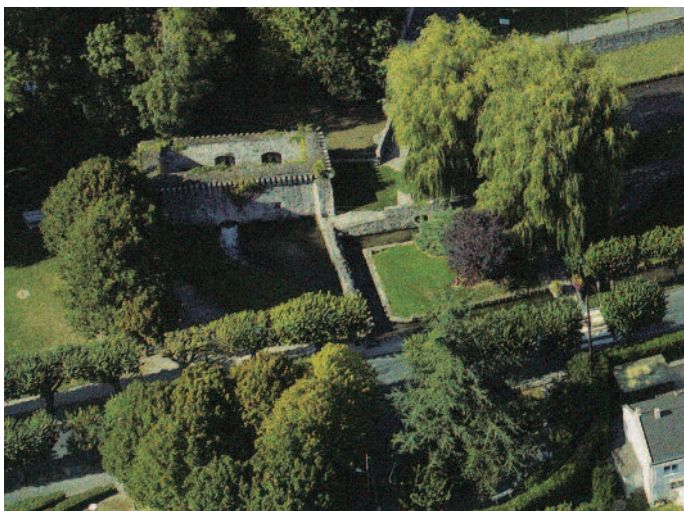
9. Ibid., p. 2.

10. Registre des délibérations du conseil municipal, AME, 1D5, p. 153.

11. Idem, p. 184.

12. AME, AA 148.





En juillet 1769, c'est une mauvaise surprise qui attend les magistrats municipaux : quelques Étampois peu scrupuleux ont dérobé les pierres en grès formant le parapet du pont des Portereaux. Le conseil municipal dépose une plainte et demande au lieutenant général du bailliage l'autorisation de procéder à une enquête, avec droit de perquisition chez les particuliers. Hélas, nous ne savons pas si cette demande a été jugée recevable.<sup>10</sup> Deux ans plus tard, les édiles municipaux se préoccupent à nouveau de la promenade des Portereaux, agréable aux habitants. Quatre-vingt-seize vieux pieds d'ormes, « *qui moisissent de jour en jour* » à hauteur de la porte Saint-Gilles, entre les remparts et la rivière, sont abattus pour faire place à de nouvelles plantations. Le bois des anciens arbres est cédé par adjudication à Jacques Banouard, marchand boisselier à Notre-Dame, et à Jean-Baptiste Ravet, marchand charron à Saint-Martin.<sup>11</sup>

Les efforts municipaux pour habiller de verdure les abords de la rivière forcée sont anciens. Dès septembre 1732, la Ville achète cinquante ormes chez un pépiniériste de Vitry

« *près Paris* », lesquels arbres seront plantés le long du canal. En janvier 1737, les promenades de la Prairie reçoivent un grand nombre de jeunes arbres, dans le but de « *procurer un couvert uniforme, ce qui procurerait plus d'utilité et d'agrément* », et le chemin entre la porte Saint-Pierre et la porte Saint-Gilles reçoit cent trente-sept peupliers, les cent plus beaux « *plançons* » étant mis « *au-dessus, jusqu'aux Portereaux* ».

En février 1762, ce sont cinquante-sept peupliers, « *tant moyens que petits* », qui sont plantés sur les bords de la rivière forcée, derrière le jardin des religieuses de la Congrégation. Deux ans plus tard, Jacques Gatineau, maçon et jardinier terrassier, obtient un marché considérable : la plantation de trois cent dix-huit pieds d'ormes le long de la Prairie et derrière les remparts, depuis la tourelle aux Loups jusqu'au pont des Écluses.<sup>12</sup>

Clément Wingler

## FOSSÉS, ÉCOULEMENTS DE L'EAU ET PLANTATIONS D'ARBRES



Toujours en 1762, Jacques Gatineau se porte adjudicataire de l'élagage des centaines d'ormes plantés depuis quatre ans dans la Prairie, depuis la porte Saint-Gilles jusqu'aux Portereaux, et le long des remparts. À cette occasion, il procède à l'aménagement d'une allée verte de cent quarante nouveaux ormes, entre la porte Saint-Fiacre et la porte Saint-

Gilles. Afin de protéger les arbres et de réserver l'accès de la promenade aux promeneurs, une barrière et un tourniquet sont mis en place « à l'encoignure du mur des Cordeliers, proche l'abreuvoir », et un second poteau à tourniquet au bas de la grosse pierre servant de pont et de point de passage au-dessus de la petite décharge des Portereaux.

En 1774, les Portereaux et la rivière forcée se rappellent au bon souvenir des échevins. Il apparaît d'autant plus important de curer rapidement le canal qu'il reçoit depuis un peu moins de deux ans une partie des eaux d'écoulement de la place Saint-Gilles. Le 29 novembre 1772, en effet, l'intendant avait homologué une demande du duc d'Orléans, lequel attendait que l'assemblée des notables d'Étampes fasse procéder au pavage à neuf de ladite place, en se servant de pavés de réemploi issus de la grande chaussée de Paris à Orléans. Loin de s'opposer à cette demande, le bureau de ville en avait accepté le principe avec d'autant



13. Registre des délibérations du conseil municipal, AME, 1D6, p. 6.

14. Idem, pp. 44-46.

15. Ibid., p. 75.



plus de bonne volonté que le nouveau revêtement donné à la place Saint-Gilles allait permettre « *aux eaux de ne plus séjourner, et de couler librement* ». L'occasion était parfaite de demander à Pierre Sinadot, adjudicataire des travaux, de modifier de manière « raisonnable » la pente située au revers du marché, à l'endroit où celui-ci rejoint la grande chaussée, afin de conduire les eaux de ruissellement vers la rivière.<sup>13</sup> L'entreprise avait été menée à terme avec succès, mais sans que le bureau de ville se préoccupe trop de ses conséquences en aval, en l'occurrence une difficulté croissante de la rivière à recevoir ce surplus d'eau. Avec pour résultat la nécessité, en mai 1774, d'un profond curage des Portereaux et du canal, mais aussi une réparation du pont de la porte Saint-Gilles, le curage du quai de la Manivelle et la réparation des lavoirs et abreuvoirs publics de la paroisse, le tout pour un coût de cinq cent vingt livres. Pendant la durée des travaux, les eaux du canal

sont déviées et vont grossir le débit de la petite rivière des Prés.<sup>14</sup>

Les effets de cette intervention d'urgence sont de courte durée. Dès avril 1776, Jacques Couty, meunier du moulin Darnatal (ou Grand-Moulin), lequel appartient au duc d'Orléans, se plaint du très mauvais état de la rivière forcée et surtout des Portereaux. Il observe que la vanne de la bastide perd beaucoup d'eau, ce qui fait un tort considérable à son activité de meunier, évidemment tributaire du cours d'eau pour la roue de son moulin. Il souligne que son collègue du moulin Sablon, autre possession du duc d'Orléans, souffre lui aussi grandement de cette situation. Une enquête rondement menée montre qu'un grand trou est apparu dans le bassin des Portereaux. L'eau s'échappe ainsi sous l'enceinte de la ville, pour aller se jeter dans la rivière des Prés, réduisant les deux meuniers au chômage technique. De plus, à l'endroit précis de la fuite, la muraille menace de s'effondrer, ce qui n'arrange rien. Un rapport est transmis en urgence à l'intendant. Il conclut notamment au besoin de crever la voûte des Portereaux, pour autoriser l'implantation d'une nouvelle vanne beaucoup plus grande et en bois de chêne. Quant à l'enceinte, elle sera bien évidemment renforcée.<sup>15</sup>



Clément Wingler

## ENTRE TOUR DU LOUP ET PORTE DE LA COURONNE...

Le 14 octobre 1779, l'assemblée des notables examine un courrier reçu de Blaise Chapeau. Ce dernier est marchand de grains, et surtout « *entrepreneur des étapes et convois militaires pour le roi à Étampes* ». En d'autres termes, il est le fournisseur aux armées de passage, activité au demeurant fort rémunératrice, car les convois sont nombreux à séjourner brièvement dans la cité, en raison de sa localisation à mi-chemin de Paris et d'Orléans, mais aussi de Sens et de Chartres. Or, Chapeau est à la recherche d'en entrepôt pour son fourrage. Il jette son dévolu sur un ouvrage de l'enceinte urbaine situé derrière le jardin des Portereaux : la tourelle du Loup. Sans vouloir l'acheter, il en demande la jouissance. Cette proposition réjouit les échevins, car la tourelle est en mauvais état et n'a plus aucune importance militaire. Par conséquent, l'entrepreneur obtient de pouvoir la convertir en resserre, pour sa partie basse, et en magasin à fourrages, pour sa partie haute. Cette concession, valable à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1779, et pour

laquelle aucun loyer n'est exigé, n'est toutefois assortie d'aucune garantie de durée : elle pourra cesser à tout moment. De plus, Blaise Chapeau se voit imposer des contreparties, en l'occurrence la restauration de la tourelle, l'entretien de l'enceinte sur deux toises de part et d'autre de l'ouvrage, et la pose d'une barrière neuve à quelque distance de la tourelle du Loup. Ceci pour empêcher les voitures et les bestiaux d'abîmer les plantations faites à cet endroit par la Ville afin d'embellir la promenade des Portereaux. Les termes du contrat sont donc très avantageux pour la collectivité. L'entrepreneur obtient néanmoins la garantie d'être remboursé des matériaux achetés par lui pour se conformer aux exigences de l'assemblée des notables, en cas d'annulation du bail et de reprise de l'ouvrage.<sup>16</sup>

La promenade des Portereaux apparaît de plus en plus souvent dans les débats du corps de ville. Outre son caractère agréable aux flâneurs, elle est ponctuée d'ouvrages dont l'intérêt économique et social, pour la paroisse Saint-Gilles,



16. Ibid., p. 183.

17. Registre des délibérations du conseil municipal, AME, 1D7, pp. 7-8.

18. Registre des délibérations du conseil municipal, AME, 1D9, p. 26.

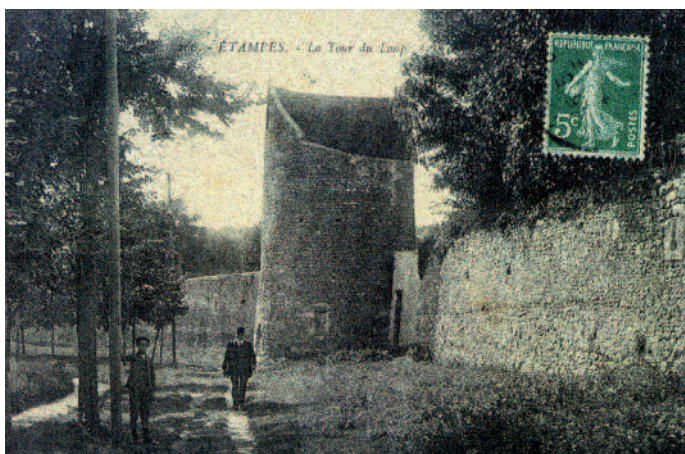
19. AME, AA 148.



n'est pas à négliger. C'est là que sont établis abreuvoirs et lavoirs. Les quais ou gués de la rivière forcée sont régulièrement curés et réparés. La Maîtrise des eaux et forêts de Paris se montre du reste, vigilante à cet égard. Le 7 mai 1780, elle ordonne de curer le quai de la rue de la Manivelle, ainsi que le quai dit « *de la demoiselle Gallier* », où se trouve un lavoir, lequel sera garni de nouvelles tablettes. Le quai vis-à-vis de « *la maison de Bazille Carnevillier* » recevra une nouvelle gargouille, tandis que l'entrée du quai de la rue du Mouton sera rétablie, en pierre, ciment et chaux.<sup>17</sup>

Le 21 septembre 1787, la Ville décide la restauration et l'élargissement du pont de la rue du Perray, qui relie les quartiers Notre-Dame et Saint-Pierre, ainsi que des ponts de Saint-Martin et de l'ancienne porte Saint-Pierre.<sup>18</sup> Les matériaux nécessaires proviennent de la porte de Saint-Gilles et de la porte de la Couronne (autre nom de la porte Evezard), dont la destruction est décidée, ainsi que celle de leurs tourelles adjacentes. La porte de Saint-Gilles faisait depuis longtemps figure de vieil ouvrage militaire inutile et encombrant. Son entretien n'était plus assuré. En décembre 1763, sa berge le long de la petite rivière des Prés s'était d'ailleurs écroulée sur une longueur d'environ quatre toises.<sup>19</sup> Si la porte disparaît en 1787, le pont subsiste, non sans souffrir d'un entretien négligé.

Clément Wingler



## QUELQUES DESTINS MILITAIRES...

Position géostratégique d'Étampes, traditions familiales, solidarités et obligations nobiliaires transforment la ville et sa région en une pépinière de destins militaires.

Au XV<sup>e</sup> siècle, les nobles locaux prennent parti pour les Armagnacs. Pour les nobliaux désargentés, qui aiment la vie de camp et qui possèdent le goût du risque, le conflit franco-anglais et les guerres civiles sont une aubaine : on les retrouve dans les armées régulières, mais aussi parmi les mercenaires qui écument le pays pendant un siècle, les routiers et écorcheurs sans foi ni loi, passant d'un camp à l'autre et servant d'abord leurs intérêts propres.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, servent aux armées les Prunelé, Thignonville, d'Arbouville, du Monceau, des Essarts, Poillou<sup>20</sup>, Villezeau, Disqueboeuf<sup>21</sup>, les Reilhac, Desmontier<sup>22</sup>, Launoie, Saint-Périer, Vicardel, La Motte, la Barre, Paviot, Fleury...<sup>23</sup> En 1544, seulement seize hobereaux sur cent vingt-six préfèrent payer la taxe pour éviter de partir aux armées.

Le seigneur de Pussay commande l'infanterie qui fait fuir les protestants d'Étampes en 1567. Vers 1575, Eusèbe Desmontiers, seigneur de Méréville, combat les réformés en Poitou, mais quinze ans plus tard, Josias Prunelé commande une compagnie d'arquebusiers huguenots.

Bizarrement pour des terriens, vingt pour cent des militaires du bailliage servent dans la marine. Il faut leur ajouter les chevaliers de Malte (ordre de l'Hôpital) ; les Lescalopier de Châlo-Saint-Mars, les Huault, les Leclerc de Fleurigny, surtout la branche aînée briarde, mais aussi la branche cadette de la Forêt-le-Roi. Au moins trois de ces marins meurent au service au XVII<sup>e</sup> siècle.<sup>24</sup> Louis de la Barre, fils du seigneur d'Arbouville, chevalier de l'ordre du Mont Carmel et de Saint-Lazare, commandant une frégate armée pour le roi par l'ordre, « La Notre-Dame du Mont Carmel », est tué le 10 août 1666 dans un combat contre trois frégates anglaises.



20. Dom Basile Fleureau, *Les Antiquités de la ville et du duché d'Étampes* [...], p. 31-68 et 253.

21. Abbé Constant Bernois, *Recherches sur Autruy* [...], p. 43 et 93.

22. Abbé Constant Bernois, « Histoire de Méréville [...] », p. 104.

23. ADE (Archives Départementales de l'Essonne) B/1489 ; Henri Stein, «

Le ban et l'arrière-ban [...] », p. 28-38.

24. La Chesnaye-des-Bois M. (de), *Dictionnaire de la noblesse* [...], t. 4, p. 591, t. 8, p. 61, p. 175-179.

25. Dom Basile Fleureau, *Les Antiquités de la ville et du duché d'Étampes* [...], p. 205 ; La Chesnaye-des-Bois M. (de), *Dictionnaire de la noblesse*

Les militaires sont nombreux, les morts au combat et les mutilés aussi. Pendant les guerres d'Italie, c'est Jean d'Arbouville qui meurt à Crémone en 1513. Jean Leclerc de Fleurigny, baron de la Forêt-le-Roi, homme d'armes de la compagnie du comte d'Enghien, est tué à Saint-Quentin en 1557. Les différentes branches des La Taille perdent neuf des leurs, surtout pendant le conflit religieux, après leur conversion au protestantisme<sup>25</sup> En 1674, le baron d'Oysonville est borgne après vingt ans de service.<sup>26</sup> Entre 1560 et 1699, trente-huit nobles locaux souvent jeunes et appartenant à vingt-sept familles sont tués au feu. En 1636, François de Barville, seigneur de Dossainville (45), officier d'infanterie, est tué en Allemagne à vingt ans. Louis de Vion, seigneur de Cottainville et d'Abbéville, meurt au service à cinquante-sept ans, à Nice, en 1694. Il était capitaine au régiment des fusiliers. Trois ans plus tôt, son fils Claude (1660-1691) avait été tué au combat en Flandre ; il fut inhumé à Tournai.<sup>27</sup> Les carrières militaires ne sont pas moins nombreuses au XVIII<sup>e</sup> siècle.



[...], t. 1, p. 567, t. 4, p. 563 et t. 12, p. 576-584.

26. ADE B/950.

27. La Chesnaye-des-Bois M. (de), Dictionnaire de la noblesse [...], t. 2, p. 24, t. 11, p. 569 et t. 12, p. 804.



Au XVI<sup>e</sup> siècle, un ancien lignage du bailliage sur dix envoie ses fils aux armées. Lors de la convocation du ban et de l'arrière-ban, un quart d'entre eux part en campagne. En 1674, une quinzaine de gentils-hommes du bailliage, commandés par François de Languedou de Pussay, part aux armées dans la seconde quinzaine d'octobre, et fait étape à Milly. Ces hommes vont renforcer l'armée de Turenne qui pénétrera en Alsace par Belfort et en chassera les impériaux après la victoire de Turckheim, le 5 janvier 1675. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, au moins la moitié des nobles campagnards est militaire ou ne répugne pas à répondre à la convocation aux armées ; mais les militaires de carrière sont plus nombreux qu'avant 1652 : de quarante à quarante-cinq pour cent. De tout temps ils entrent très jeunes dans la carrière ; Charles Féra, possessionné à Boigneville, major au régiment de Plessis-Praslin en 1647, était entré à treize ans au service<sup>28</sup>.

Entre 1689 et 1697, des militaires de carrière ne possèdent ni fiefs ni biens, comme le capitaine d'infanterie étampoïse de Sainxe et le mousquetaire du Monceau d'Orlu<sup>29</sup>. S'ils n'ont réellement pas de ressources, ils montrent que des revenus importants

ne sont plus indispensables pour exercer un commandement modeste aux armées ou servir dans des troupes d'élite, dès lors que la solde est régulièrement versée, mesure introduite vers 1670. Aussi les données de la fin du siècle ne sont plus comparables avec la situation antérieure.

Les marins, les artilleurs et les officiers du génie proviennent de familles encore aisées qui peuvent payer les études de leurs enfants. En 1596, Louis de Saint-Périer, seigneur de Baudreville, est lieutenant général de l'artillerie de France<sup>30</sup>. Les Desmazis, seigneur de Boinville et les Viart des Frants sont aussi artilleurs, comme le sieur de Lescalopier, seigneur des carneaux à Châlo-Saint-Mars en 1694.<sup>31</sup>

Les parvenus récemment anoblis sont généralement plus prudents. En 1544, Lazare de Selves, seigneur de Villiers, à Cerny, conseiller au Parlement, se fait remplacer par Jean de Ranty, écuyer de Courdimanche, pour servir aux armées. Nombreux sont les acquéreurs de fiefs attirés par les avantages et les dignités de la seigneurie, mais qui en refusent la contrepartie : l'impôt du sang et le service armé. Ils se font remplacer par des hobereaux désargentés qui trouvent ainsi un complément de revenu.



28. La Chesnaye-des-Bois M. (de), Dictionnaire de la noblesse [...], t. 6, p. 567.  
29. ADE B/1490.  
30. ADE E 6920.  
31. ADE B/1494.

32. Constant Jean-Marie, La noblesse française [...], p. 174.  
33. ADE B/1490.  
34. ADE B/1491.



Des exceptions notables sont à signaler. Dès 1639, l'écuyer Adam Thibout, sieur de Thionville, descendant d'un « conseiller du roi en sa cour de Parlement », en 1556, commande les gentilshommes qui partent en campagne. Maulevrier, le frère de Colbert, un temps seigneur en partie de Boissy-la-Rivière avant 1654, est militaire. Il devient général dès 1651, dix ans avant l'accès de son frère aux responsabilités<sup>32</sup>. En 1674, le seigneur de Saint-Escobille, descendant d'un président à la Chambre des comptes du XVI<sup>e</sup> siècle, préfère partir aux armées. Quelques bourgeois de Paris se coulent dans le moule. Le titulaire du fief de

Saudreville, en 1693, échappe à la taxe, car il est bourgeois parisien, mais aussi parce que son fils est capitaine de Cheval-légers<sup>33</sup>.

À la fin du siècle, les représentants des anciens lignages ne sont plus les seuls à devenir militaires, et certains n'ont plus de revenus féodaux. Certains ne peuvent pas payer la taxe pour échapper à l'arrière-ban, aussi partent-ils aux armées ; encore faut-il les équiper, car ils peuvent encore moins faire face à ces charges. C'est le cas du sieur de Sabrevois, de Boissy-le-Sec<sup>34</sup>.

*Michel Martin*



## Etampes appartient au **réseau national** des Villes et Pays d'Art et d'Histoire

Le ministère de la Culture et de la Communication, direction de l'Architecture et du Patrimoine, attribue l'appellation Villes et Pays d'Art et d'Histoire aux collectivités locales qui animent leur patrimoine. Il garantit la compétence des animateurs du patrimoine et des guides-conférenciers et la qualité de leurs actions. Des vestiges antiques à l'architecture du XXI<sup>e</sup> siècle, les villes et pays mettent en scène le patrimoine dans sa diversité. Aujourd'hui, un réseau de plus de 140 villes et pays vous offre son savoir-faire sur toute la France.

### A proximité

Boulogne-Billancourt, Meaux, Noisiel, Pontoise, Rambouillet, Saint-Quentin-en-Yvelines bénéficient de l'appellation Villes et Pays d'Art et d'Histoire.





## Archives municipales

Hôtel Diane-de-Poitiers

4, rue Sainte-Croix

91150 Etampes

tél. 01 64 94 85 07

## Animation du patrimoine

Hôtel Anne-de-Pisseleu

Place de l'Hôtel-de-Ville et des Droits-de-l'Homme

91150 Etampes

tél. 01 69 92 69 08

## Renseignements et réservations

Service du Tourisme - Hôtel Anne-de-Pisseleu

Place de l'Hôtel-de-Ville et des Droits-de-l'Homme

91150 Etampes

tél. 01 69 92 69 00

**Etampes ville forte**  
**Portereaux, remparts et destins militaires**  
(XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)

**Exposition**  
**du 14 septembre au 8 octobre 2011**

Hôtel Anne-de-Pisseleu  
Place de l'Hôtel-de-Ville et des Droits-de-l'Homme  
du lundi au samedi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Entrée libre  
Renseignements : 01 69 92 69 00

